

morbihan



Ferme en Pluvigner

Photo : CROLARD.

Cahiers de L'UMIVEM

Été 1973

N° 8

Qu'est-ce que l'UMIVEM ?

L'Union pour la Mise en Valeur Esthétique du Morbihan groupe les particuliers et les associations qui s'intéressent d'une façon ou d'une autre à la protection de notre patrimoine artistique, naturel et architectural.

Les animateurs de l'UMIVEM ne défendent pas le passé pour le passé mais souhaitent prouver que sens du présent et respect du passé ne sont pas incompatibles. D'accord avec les autorités ministérielles préoccupées particulièrement de l'environnement, ils estiment que les hommes d'aujourd'hui ont besoin de beauté et ils désirent à la fois préserver et mettre en valeur ce qui répond à ce besoin.

Sommaire de ce numéro

Les noms de lieux	F. Falc'hun	Page 1
Notre Assemblée Générale 1973	M.-C. Borde	Page 4
L'eau en Bretagne	J.-P. Quiguer	Page 6
Les marais du littoral	R. Mahéo	Page 7
Les dunes de Plouhinec	M. Kergeris	Page 9
Les rivières	J.-Cl. Pierre	Page 11
Les chemins bretons	G. Rihouay	Page 14
Au feu	G. Rihouay	Page 17
Constructions anarchiques	C. L'Hyver	Page 18
Chapelles à sauver	G. Verdeau	Page 19
Chapelles, hameaux, villoges	H. Moho	Page 21
Nature et Remembrement	P. Jarno	Page 23
.....	R. Le Meur, S. Baron, Général Le Portz.	Page 25
Sentiers, Côtes, Caravanes	R. Le Meur	Page 26
Utilisation du domaine public maritime
.....	R. de Chièvres, Marquis de Gou- vello, M ^{me} Fralo, M ^{me} Jaffré	Page 28
Atteintes au paysage côtier	Page 30
Discours de M. Roland Faugère, Préfet du Morbihan	Page 30
S.O.S. Rhuys	Yvon Mauffret	Page 33
Une lettre d'un maire	(Carnac)	Page 34
Petite bibliographie du Morbihan (Suite)	J. Donigo	Page 35

Adresse : Madame R. BORDE

BORDLANN — 56 - LANESTER — Tél. 21.20.47 — 64.16.22

Adhésions : Etudiant : 5 F — Membre Actif : 20 F

Membre Bienfaiteur : 50 F et plus

C.C.P. UMIVEM 3678-40 Nantes - Compte bancaire B.P.B.A. Lorient

Amis de l'an dernier, avez-vous réglé votre cotisation 1972 ?

Pensez à votre cotisation 1973. Merci

LES NOMS DE LIEUX

Après notre réunion de l'année dernière où nous avons parlé de mauvaises traductions et des fâcheuses francisations des noms de lieux, M. Galard nous avait fait une proposition intéressante : « Faites reviser les cadastres par des bretonnants » disait-il en substance « et les services de l'Equipement respecteront la toponymie ainsi rénovée ». Nous avons commencé à nous occuper de cette question avec l'aide du chanoine Falc'hun, professeur de celtique à l'université de Brest et d'une quinzaine de spécialistes du vannetais.

Voici comment le professeur de celtique résume la réunion du 26 décembre.

« 1°) Le rôle essentiel d'un nom de lieu est d'identifier un endroit sans confusion possible avec ceux du voisinage, comme le feraient les coordonnées d'une carte. Pour cette raison, il peut se passer de toute autre signification perçue en elle-même, comme Vannes et Auray, noms aujourd'hui inintelligibles : mais ils n'en remplissent pas moins bien leur fonction que Lorient (l'Orient) et Hennebont (Hen-Bont : Vieux-Pont) dont le sens, encore perceptible, évoque un aspect de l'origine des villes ainsi nommées.

2°) Néanmoins, lorsqu'un nom de lieu présente un sens clair et sûr dans une langue donnée, fût-ce une langue locale en déclin, il convient de le fixer par une graphie qui en conserve le sens et la prononciation correcte pour les générations futures. Les noms de commune ont déjà une graphie officielle désormais immuable, et il ne peut être question d'y toucher. Mais de plus en plus tous les noms de hameaux, de lieux habités, de lieux-dits, risquent de se revêtir de graphies qui se fixeront définitivement par suite de leur fréquence sur des panneaux indicateurs ou des cartes. Il est donc urgent que des personnes compétentes se mettent d'accord pour recommander des principes clairs et simples pour la fixation de ces graphies.

3°) Pour le nom d'un seul et même lieu, plusieurs prononciations peuvent être en usage, qui ne sont pas toutes d'égale valeur. On choisira celle des meilleurs bretonnants de l'endroit, qui a le plus de chances de conserver le sens primitif du nom. Si le Bodestin de Quistinic n'est qu'une déformation de Bod-Kestin (cf. Botquestin à Naizin et Grand-Champ), il convient d'y rétablir la graphie Botquestin (ou mieux Bod-Kestin), après avoir vérifié que la prononciation correspondante y est encore en usage, ou l'a été.

4°) En revanche, si des prononciations différentes d'un même nom commun désignent des lieux différents, il est préférable de les fixer par des graphies différentes, pour mieux marquer la différence des lieux malgré l'identité de sens des noms. On pourrait donc garder Botquestin à Pluvigner, Botquistin à Moustoirac, Bodquistin à la Chapelle-Neuve. De même, on écrira Mané, Méné, Miné ou Mini suivant la prononciation locale du nom breton de la montagne, qui est méné en Léon, et dont les Maunaie et Many de Haute Bretagne ont fixé une autre prononciation archaïque (cf. Monid en vieux breton). La multiplicité des prononciations vivantes, source de confusion dans une langue littéraire, devient en toponymie une source de clarté, mise à profit dans tous les pays du monde.

5°) Il en va de même, dans une certaine mesure, pour la multiplicité des graphies. Faut-il rectifier systématiquement la graphie des noms de hameaux d'après les principes les plus récents de l'orthographe bretonne ? Bien avant les dernières réformes de l'orthographe bretonne, la plupart de ces noms de lieu avaient déjà une graphie traditionnelle, parfois devenue immuable en tant que nom de famille (cf. F. Gourvil, Noms de famille bretons d'origine toponymique, 330 p. Quimper 1970). Il ne paraît pas nécessaire de bouleverser cette graphie quand elle ne déforme ni la prononciation ni le sens.

A la différence de la langue bretonne, les noms de lieux bretons sont obligatoirement utilisés par tous, bretonnants ou non. Un excès de purisme risque d'entraîner une déformation irréparable chez la majorité des non-bretonnants.

A vouloir transformer tous les Coat, Coët ou Couët en Koad, Koed ou Koued, et les Couédic en Koedig, on risque de se heurter inutilement à des résistances insurmontables. La graphie traditionnelle assure une prononciation correcte par les non-bretonnants comme par les bretonnants, tout en détournant les francophones d'une prononciation Coède ou Couédigue...

Mais quand le T final de Couët, et le C final de Couédic sont suivis d'une voyelle dans un dérivé ou un composé il faut les remplacer par D et G, comme dans Coadou, Coédelo (: Coëd-Elo), Couédigo. Pour ce dernier en particulier, on proscriera les absurdes découpages en Coët-Digo, Coët-Higo ou Coët-Igo.

6°) Les tirets sont recommandés pour séparer les éléments d'un composé parfaitement intelligible comme dans Bod-en-Estig (à Grand-Champ) « le bouquet du rossignol ». Ce toponyme n'est autre chose que le Botnestique de Pluvigner, où une graphie française assez fantaisiste assure cependant une prononciation bretonne correcte (comme dans Hennebont pour Hen-Bont). Mais Bodnestic aurait de manière plus simple, offert le même avantage.

7°) La méconnaissance d'une loi fondamentale de la prononciation bretonne, inconnue du français, a été à l'origine de mauvaises graphies qui ont à leur tour donné naissance à d'innombrables mauvaises prononciations. En fin de mot, le breton ignore la différence entre P et B, T et D, K et G, F et V, S et Z. Devant une pause, ou devant une consonne autre que L et R, il prononce une consonne sourde (P, T, K, F, S) mais une consonne sonore (B, D, G, V, Z) en liaison devant voyelle. Par exemple n'éco ket mat, mais mad eo.

On constate que l'usage toponymique est d'écrire toujours avec un T final Bot « buisson » « bosquet » Coët « bois » quand ils sont isolés. Mais c'est à tort que ce T final est conservé devant voyelle dans les composés. Boterbic et Boterblaye doivent se prononcer Bod-er-bic « le bosquet de la pie » et Bod-er-blai « le bosquet du loup ». On rencontre cependant Bodillo et Bodélio, sans doute pour Bod-Ilio « buisson de lierre ». Mais la nomenclature du Morbihan n'offre pas un seul exemple de Coat, Coët ou Couët avec un d final de liaison devant voyelle, et dans les autres départements les exemples en sont très rares. Pour assurer une prononciation correcte, le Coët-en-Ars ou « Bois de l'Ours » de Plouray devrait s'écrire Coëd-en-Ars, à défaut d'aller jusqu'à Koed-en-Ars.

8°) Le vannetais a tendance à perdre le sentiment de la différence entre NN et N, LL et L, RR et R, encore très vif dans les dialectes de l'Ouest.

Il serait souhaitable que dans la graphie des noms de lieux il marque cette opposition de la simple et de la gémée comme les autres dialectes, écrivant Penn « haut, sommet » au lieu de Pen, mais Halec (ou Haleg) « saule » au lieu de Allec.

9°) Le groupe de lettres gu est ambigu et possède une valeur différente suivant que le U se prononce ou non devant I et E. Il se prononce dans Guern « prairie, marais », mais non dans Guernevé, forme mutée de Kernévé « Villeneuve ». Il est à souhaiter que l'on remplace GU par GW quand les deux lettres se prononcent Guernalan par Gwern-al-Lann, Manéguen par Mané-Gwenn.

Mais le groupe GU pour figurer un G dur devant I et E est d'usage trop ancien et trop universel pour qu'il soit prudent de s'attaquer à la tradition en ce domaine : Kergelenn pour Kerguelen, Kergilly pour Kerguilly entraîneraient à coup sûr une prononciation fautive chez l'immense majorité des lecteurs.

10°) L'usage des formes à mutation initiale en toponymie, des formes écrites du moins, échappe à toute règle. En Morbihan on trouve deux Guerlédan et trois Kerlédan, deux Guerneur, six Gerveur, deux Kerneur, et aucun Kerveur, tandis que le Finistère en possède vingt-deux, mais aucun toponyme Guerneur, qui s'y rencontre cependant comme nom de famille. Il ne sera pas toujours possible de réagir contre cet illogisme, qui est d'ordre grammatical. On peut admettre que dans un toponyme l'inconvénient est moindre que celui d'une déformation de la prononciation rendant le mot méconnaissable.

11°) Il n'y a pas lieu d'adopter en vannetais le C'H du KLT*, qui aboutit, dans les noms de famille et de lieu, à une multitude de déformations du type Crache ou Craque pour Crach (ou Crac'h) qu'on eût mieux fait d'écrire Crah, conformément à la bonne prononciation traditionnelle. On continuera donc d'écrire Kerhoat ou Kerhouët, Penhoat, Penhoët, Penhouët, Pen-er-Houët (mieux Penn-er-Houët).

Ces considérations sont loin d'épuiser le sujet. Elles voudraient seulement fournir quelques principes directeurs à tous ceux que leur fonction peut appeler à choisir ou à fixer la graphie d'un nom de lieu, et qui voudraient le faire d'une manière conforme aux désirs légitimes de la majorité des usagers éclairés. »

F. FALC'HUN

N.B. — K.L.T. : Breton unifié de Cornouaille, Léon, Trégor.

Branféré a rouvert ses portes.

Château de Léhélec (route D 20 entre Béganne et Péaule), sera ouvert du 1^{er} mai au 8 juillet ; du 1^{er} au 15 septembre : visites samedi, dimanche et jours fériés de 14 heures à 19 heures ;

du 8 juillet au 31 août : tous les jours sauf le mardi de 14 heures à 19 heures.

Château de Trédion (7 km d'Elven, 20 km de Vannes), propriété du vicomte et de la vicomtesse de Rougé, sera ouvert à la visite cette année du 1^{er} juillet au 1^{er} octobre, de 14 heures à 18 h. 30.

NOTRE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE 1973

Notre assemblée générale qui a eu lieu à la Préfecture de Vannes, sous la présidence de M. Roland Faugère, Préfet du Morbihan, et en présence de M. Robert Julienne, Délégué régional à l'Environnement, M. Christian Rénie, Directeur Départemental de l'Équipement, et d'autres personnalités, a commencé par le rapport moral de la présidente, dont voici quelques extraits :

« Nous ne sommes plus les seuls, nous les bénévoles des associations de défense, à dire combien il importe de préserver tout ce qui permet la « qualité de la vie ». Le mot d'environnement a même fait fortune. Mais on parle d'environnement à tort et à travers, comme d'un « décor » accessoire alors qu'il s'agit de **tout le cadre de la vie**.

Pour schématiser méchamment la situation on pourrait dire qu'il y a un monde entre le « beau », (vrai, original) et le « gentil ». Vous aviez des chênes superbes sur une place de village, vous les coupez ou vous les laissez couper, c'est le **beau** qui s'en va, vous les « remplacez » par un parterre de sauge, c'est le **gentil** qui s'installe. Vous aviez une maison du XVI^{ème} siècle, austère dans son appareil de granit patiné, et dont les portes en accolades faisaient l'admiration des connaisseurs, vous la détruisez pour la remplacer par un « Sam suffit » fleuri de géraniums, c'est le beau qui s'en va, le « gentil » qui s'installe. Le gentil ce n'est pas le laid, mais c'est le banal. Cette banalisation, André Suarès la redoutait déjà lorsqu'il écrivait « le monde déteint, il sera bientôt tout entier de la même couleur ». Lorsqu'il l'écrivait la Bretagne avait, sauf dans les stations balnéaires, gardé son caractère. Aujourd'hui elle le perd au nom du progrès. C'est pourtant devenu impardonnable d'abord parce que nous savons le prix des « biens immatériels », ensuite parce que nous avons les moyens techniques d'éviter cela. Ce qui nous manque, c'est la **volonté de garder et de faire vivre un patrimoine précieux**.

Le patrimoine, il faudrait d'abord que nous en prenions conscience et quand je dis nous, je pense à nous vraiment, nous les responsables qui sommes ici, qui sommes plus instruits que la moyenne des gens et aussi investis de quelques pouvoirs pour conseiller sinon pour décider.

Pour ne pas rester dans le vague, je pourrais donner comme exemple la menace pesant sur l'Église de Locminé, mais nous avons déjà pris publiquement position sur la question et je me contenterai de l'histoire du manoir de Diarnelez. Il y avait au Faouët un manoir dont les parties les plus anciennes disposées en équerre dataient du XVIII^{ème} et du XVI^{ème}, peut-être même du XV^{ème}. Ce manoir — Diarnelez — était habité par des cultivateurs. Ils ont désiré une vie plus confortable. Quoi de plus normal ? Seulement au nom du confort ils ont construit une maison, bien banale, qu'ils ont placée **au milieu de la cour**.

Il s'est donc trouvé quelqu'un sur place pour donner l'avis favorable au permis de construire et quelqu'un pour construire cette maison. S'est-il trouvé quelqu'un pour expliquer, pour montrer au propriétaire qu'il commettait une erreur esthétique (doublée d'une erreur financière ? car maintenant il veut vendre comme carrière de pierres son manoir qu'il aurait assurément vendu beaucoup plus cher comme maison habitable et qu'il aurait pu surtout continuer d'habiter lui-même en le transformant intérieurement et en en louant une partie comme gîte rural).

Des Diarnelez petits ou grands il y en a des centaines dans le Morbihan. Ce sont en particulier d'innombrables maisons rurales de proportions admirables qu'il serait presque toujours facile de rénover. Il y aurait dans ce domaine un travail urgent à faire :

- **préparation psychologique** pour dire « la chose est souhaitable »,
- **étude technique** pour dire « voici comment elle peut se faire »,
- **étude financière** enfin pour dire « voici à quel prix et avec quels crédits ».

Qui s'y attellera ?

Je suis convaincue que si le département du Morbihan mettait sur pied pour travailler à cette rénovation vraiment moderne, un service interdisciplinaires qui fasse appel à toutes sortes de compétences (et il y en a plus qu'on ne croit chez les bénévoles) il serait à la pointe du progrès et pourrait faire école.

Peut-être ferait-il école aussi grâce au remembrement de Peillac auquel M. Paturol associe un écologiste et un paysagiste, initiative que nous aimerions voir généraliser. M. Paturol sait par ailleurs combien nous redoutons la dénaturation du paysage et je voudrais parler ici de ces haies de conifères qui si nous n'y prenons garde vont quadriller tristement le paysage morbihannais. Elles sont déjà laides, parce que raides, quand les arbres ont un mètre de haut. Que sera-ce quand les arbres auront atteint deux ou trois mètres ? Qu'on ne nous dise pas « il est impossible de s'en passer », ou alors, il ne fallait pas nous dire auparavant que le talus devait être rasé. Nous vous supplions, cher Monsieur, et le mot n'est pas trop fort, là où le remembrement n'est pas passé de donner des instructions très fermes pour qu'on ne détruise **pas un seul** de ces talus que l'on devrait ensuite remplacer par ces haies coûteuses et affreuses.

Et maintenant je me tourne vers M. Rénie pour lui poser une question. Est-il possible de freiner la mode désastreuse des clôtures en plaques de ciment, ouvragées ou non, qui, parfois dans des sites ravissants comme autour du Pont-Lorçois par exemple, coupent le paysage de lignes raides et maigres à nous faire regretter... les cupressus que j'attaquais il y a quelques instants. Quand ces clôtures entourent un carré de dunes où s'incruste une caravane, c'est particulièrement désolant, mais le problème sera évoqué tout à l'heure... l'heure...

Enfin je voudrais, à la DDE et à la DDA, demander avec quelque naïveté peut-être mais avec insistance aussi, que les projets de remembrement s'articulent aux plans d'occupation des sols. Cela épargnerait, j'en suis sûre, bien des destructions...

Après quelques autres remarques qui ne méritent pas d'être rapportées, Mme Borde donne la parole aux personnes qui ont préparé une intervention.

L'EAU EN BRETAGNE

M. Quiguer, écologiste, rappelle d'abord que la consommation d'eau augmente sans cesse. Puis il nous dit d'où vient l'eau

« Les Océans laissent partir vers la terre environ 10 % de leur évaporation, qui retombe en pluie, arrosant surtout les régions dont l'humidité l'attire (donc les régions dont le couvert végétal est suffisant, c'est-à-dire les régions où les arbres abondent).

Si le sol est perméable, l'eau s'infiltré pour former des nappes profondes.

Si le sol est peu perméable, elle ruisselle à peu de distance de la surface, ou bien à la surface même.

En Bretagne, ce ruissellement de surface est fort... ce qui signifie que les réserves d'eau sont faibles.

Heureusement, le caractère océanique du climat, la structure du paysage végétal, compensent cette faiblesse.

Mais ce qui est grave, c'est que l'homme risque de détruire cet équilibre.

Les hydrocarbures répandus à la surface des océans, en ralentissant l'évaporation, rendent la pluie plus rare. La destruction des arbres ira dans le même sens. La suppression des marais et des marécages (qui ne sont pas seulement d'irremplaçables producteurs de matière vivante, mais aussi des régulateurs du ruissellement), les travaux imprudents sur les cours d'eau (rectification en particulier), les destructions de talus, rendront le ruissellement plus brutal.

Enfin les grands travaux : chantiers, tranchées d'autoroutes, etc... perturbent la circulation semi-souterraine et accélèrent l'évaporation.

D'autre part, l'homme donne à l'eau le rôle très dangereux de transporteur de salissures : résidus ménagers, industriels, agricoles, (les talus ne retiennent plus l'excédent des traitements). Les stations d'épuration ne peuvent absorber la totalité des éléments, surtout chimiques, principalement dans les zones touristiques, où le système fonctionne irrégulièrement. L'utilisation des mécanismes naturels est méconnue, car l'épuration serait plus complète si les effluents de la station n'étaient pas enfermés dans des canalisations, mais se répandaient au soleil de façon à utiliser ces mécanismes.

♦♦

Soyons prudents, notre situation en ce qui concerne l'eau pourrait en Bretagne, devenir dangereuse : pensons à tous ceux qui, sur la côte en particulier, vivent de l'eau, par exemple les ostréiculteurs. Même une « psychose de pollution » serait un désastre pour la Bretagne. Que dire du désastre s'il s'agissait non d'une psychose, mais d'une réalité ».

J.P. QUIGUER.

LES MARAIS DU LITTORAL MORBIHANNAIS

Les marais sont des zones humides alimentées par des eaux plus ou moins saumâtres.

Sur le littoral morbihannais, les marais sont de deux types :

- ou ils occupent les dépressions situées en arrière des cordons dunaires (exemple : Suscinio, Kerpont) ;
- ou ils forment une zone tampon entre eau douce et eau de mer, au niveau des estuaires, rivière d'Étel, rivière de Crach, rivière de Pénerf, étier de Noyal dans le Golfe du Morbihan.

Sur le plan économique, le rôle des marais est capital :

— pour la conchyliculture : ce n'est pas par hasard que les centres ostréicoles sont situés dans les secteurs de Pénerf, d'Étel, du Golfe du Morbihan ; le marais sert de réservoir de nourriture : matière organique dissoute, éléments minéraux catalyseurs de croissance pour les algues microscopiques dont se nourrissent les huîtres ;



Etang de Kervignac - Brandérian, Coët-Rivas

Photo : CROLARD.

— **pour la chasse** : les marais servent de zone de gagnage pour les canards et les échassiers qui y trouvent une nourriture abondante.

Sur le plan scientifique, les marais exceptionnellement riches en animaux et végétaux, constituent une biocénose irremplaçable, notamment pour l'avifaune.

Or actuellement, l'existence même des marais est menacée :

— **par l'urbanisation** : il est pratique de s'en servir comme décharge publique, et sur les terrains ainsi comblés faire de la promotion immobilière, particulièrement en bordure du littoral (exemple : Kerjouanno). Plus simplement, on construit directement une cité lacustre (exemple : salines de Carnac).

— **par la « mise en valeur agricole »** : il est encore classique de vouloir gagner de nouvelles terres cultivables (alors qu'on se demande comment freiner l'exode rural qui conduit à désertifier de vastes zones à vocation agricole).

La situation est préoccupante et le CNEXO semble particulièrement inquiet de cette évolution : lorsque les techniques d'élevage seront au point, les spécialistes du CNEXO se demandent où ils trouveront des marais (lagunes ou anciens marais salants) pour faire de l'aquaculture.

Il serait donc urgent qu'une commission soit créée dans le but d'établir la liste et le classement des marais littoraux encore existants, en vue de leur aménagement éventuel, ou de leur mise en réserve.

R. MAHEO,

S.E.P.N.B.

Président de la Section du Morbihan.

M. le Préfet et M. Renié répondent à **M. Mahéo** qu'ils sont les premiers à désirer que l'on protège ces sites précieux. M. Renié pense que le schéma d'aménagement du littoral tendra à les protéger. M. le Préfet estime qu'il faut poser la question de la protection sur le plan national « Je veux bien le faire », dit-il.



LES DUNES : UN CAS PARTICULIER : PLOUHINEC

« Un des problèmes majeurs de Plouhinec, reste l'extraction du sable.

Grâce à l'autorité de Monsieur le Sous-Préfet de Lorient, nous avons sans doute obtenu la révision des cotes d'extractions des carrières. Ces dernières étaient de 50 m. de la laisse des plus hautes eaux vives et 50 cm. au-dessus de ces dernières. Désormais elles seraient portées à 100 m. et 1,50 m. Si donc l'extraction semble être règlementée avec un peu plus de réalisme (danger d'envahissement des eaux, etc...) le pillage de la dune continue allègrement. La carrière a actuellement une superficie de 9 Ha et aura bientôt 54 Ha pour des prétendues raisons économiques. Il est pourtant évident pour tous, (sauf bien sûr pour le propriétaire et l'exploitant qui en tirent de gros profits), que la dune telle qu'elle existe depuis des millénaires a une valeur inestimable par rapport à la valeur des mètres cubes de sable qui sont extraits.

Reportons-nous seulement aux études de **M. BONNIN** de la SEPNB sur la protection des dunes parues dans les cahiers de l'UMIVEM de février 1971 : « En ce qui concerne le Morbihan deux zones présentent des cordons dunaires, la première du Bas-Pouldu au Fort-Bloqué, etc... » et plus loin « bien que dé-



Dunes du Fort-Bloqué

Photo : CROLARD.

florées en maints endroits, Plouhinec et Erdeven conservent encore de larges lambeaux de dunes originelles, issues des mouvements marins liés aux transgressions et regressions des mers au quaternaire, ces dunes sont de véritables reliques et présentent une valeur identique à celle que l'on peut attacher à un monument historique. Par ailleurs, elles constituent un biotope très particulier... »

L'exploitation continue donc. Monsieur le Préfet BURGALAT, avait constitué une commission pour la protection des sites, monuments et richesses artistiques du Morbihan.

Mais qui voyons-nous siéger dans cette commission : le propriétaire de la carrière actuellement en exploitation ! » M. Kergueris, Maire.

Et l'Adjoint au Maire de Plouhinec, parlant au nom de ce dernier, continue en demandant aussi que soit révisé le projet d'implantation d'un nouveau pont sur la rivière d'Étel — le projet actuel risquant d'abîmer un site préhistorique.

— M. RENIE répond que rien n'est décidé et que les études sont menées en étroite liaison avec les municipalités et administrations concernées. Pour ce qui est des dunes, les P.O.S. permettront de s'opposer à l'ouverture de nouvelles carrières. Quant aux exploitations en cours, on ne peut qu'aggraver les restrictions.

Les amis de Pontivy ont organisé, dans le magnifique château des Rohan, une exposition sur « la Bretagne de Mathurin Méheut ».

Né en 1882, mort en 1958, Mathurin Méheut a dessiné et peint partout en Bretagne. Paysages, silhouettes, gestes des métiers de la mer et de la terre, outils et bateaux, sont vus par lui avec une vérité qui ne peut manquer d'émerveiller ceux qui ont connu cette Bretagne-là, et d'intéresser ceux qui ne l'ont pas connue.

L'exposition est ouverte tous les jours de 19 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures, jusqu'au 31 juillet.

LES RIVIÈRES COMMUNICATION DE L'A.P.P.S.B.

« Depuis trois années notre Association lutte pour sauver les rivières à saumons et à truites de notre région.

Un travail considérable d'information a été réalisé et la journée régionale d'étude sur le saumon qui s'est tenue à Lorient le 22 juin, sous la Présidence de Monsieur BURGALAT, Préfet du Morbihan, fut un succès.

Nous commençons aujourd'hui à percevoir les premiers résultats de nos efforts et nous pouvons faire état :

a) Du bon déroulement d'une expérience originale qui vise à faire du Scorff une rivière pilote pour les saumons :

- 100.000 alevins issus d'œufs importés d'Ecosse sont actuellement en cours d'immersion dans quatre ruisseaux pépinières aménagés par nos soins.
- 5 km du lit de la rivière ont été nettoyés et aménagés grâce à la mobilisation des bonnes volontés.
- 5.000 heures de travail ont été effectuées.

Nous prévoyons le nettoyage de 10 autres km en 1973. Deux chantiers de jeunes seront ouverts durant l'été si toutefois nous obtenons une aide de l'Etat ou du Département. Ils permettront à des jeunes de découvrir la nature sous la conduite de naturalistes avisés. Des travaux analogues ont débuté sur les affluents du Blavet et sur le cours supérieur de l'Ellé. Un peu partout en Bretagne nos animateurs se font les promoteurs de ces travaux.

b) Parallèlement à ces efforts sur le terrain, des études scientifiques au niveau des diplômés d'Ingénieur Agronome et du Doctorat en Sciences ont été entreprises. Elles ont porté sur :

- l'écologie d'un ruisseau à salmonidés du Morbihan
- l'étude de la descente des smolts
- l'étude de la remontée des adultes

Des marquages de population de smolts ont été entrepris depuis deux ans dans le cadre d'une campagne internationale organisée par l'I.C.N.A.F. Ils ont à nouveau débuté ce mois-ci sur l'Ellé et le Scorff.

c) Pour mener à bien ces travaux et ces études notre Association a passé des contrats avec divers organismes :

- le C.N.E.X.O. qui met à notre disposition trois biologistes dont l'un à temps complet,
- l'I.N.R.A. et l'É.N.S.A. de Rennes,
- l'Université de Rennes.

Un protocole d'accord régissant le travail et les responsabilités de ces organismes a été signé le 2 décembre à Rennes.

Aujourd'hui, ce sont 17 scientifiques de haut niveau (Docteurs-ès-Sciences — Professeurs d'Université — Maîtres de Conférences — Assistants Etudiants) qui sont associés à nos travaux.

d) Enfin, un crédit de 50.000 F nous a été accordé par la D.A.T.A.R. pour l'acquisition d'un site nécessaire à l'implantation d'un laboratoire salmonicole que nous envisageons de créer sur un affluent du Blavet.



PONT-CALLECK. — Le Scorff

Photo : CROLARD.

Au niveau du Morbihan :

a) Nous nous réjouissons de l'appui grandissant des Pouvoirs Publics et nous tenons tout spécialement à remercier :

- MM. PATUREL et AUXIETRE de la D.D.A. près desquels nous trouvons un réel souci de collaboration,
- MM. LACROIX et BAUDEQUIN, Sous-Préfets de Pontivy et de Lorient pour l'appui qu'ils nous apportent dans nos efforts pour protéger le Scorff.

Nous nous félicitons de l'initiative qui vient d'être prise par l'Administration préfectorale pour associer tous les intéressés à la protection des équilibres naturels du Scorff.

— MM. SAURY et RUZ de la Direction de l'Équipement attentifs aux problèmes du Blavet.

b) Du côté des préoccupations nous signalons :

- les pollutions de la Conserverie Morbihannaise sur le Haut Ellé,
- les pollutions des Usines Texon et Sainte-Barbe sur le Blavet.

Surtout, nous manifestons une fois de plus notre vive inquiétude devant la généralisation des opérations de « rectification » des cours d'eau dans le cadre des travaux annexes au remembrement, opérations qui sont un non-sens écologique et détruisent dangereusement l'équilibre hydraulique de la Bretagne.

Nous lançons un appel pressant à la D.D.A. pour que soit substitué à ces pratiques le curage « à vieux fond vieux bord » seule solution capable de conserver aux générations à venir les inestimables richesses naturelles que nous avons le devoir de leur transmettre.

Enfin, nous espérons recevoir, pour 1974, une aide financière du Conseil Général. Nous manquons dramatiquement de moyens financiers alors que notre action s'inscrit dans le cadre même de la défense de notre « bien commun » le plus précieux de tous : la nature.

Le Président de l'A.P.P.S.B.,

J.-C. PIERRE.

Vice-Président de l'U.R.B.E.



LES CHEMINS BRETONS

Un peu partout en France un cri d'alarme est actuellement lancé au sujet des inquiétantes disparitions des petits chemins de la campagne et un représentant du Commissariat Général au Tourisme faisait récemment état de ce que le Gouvernement avait pris conscience de ce problème et était à la recherche de solutions.



Photo : CROLARD.

Chemin en Lochrist, route de Penquesten

Dans le bocage breton, une information complète de tous les intéressés s'impose.

Sans doute s'agit-il de l'information des propriétaires privés qui peuvent avoir une action sur l'entretien et l'amélioration des chemins, mais, pour une très grande part, les décisions incomberont aux autorités communales.

Dans la plupart des cas en effet il s'agit des chemins dont l'usage est public, mais qui, n'étant pas « classés », dépendent du domaine privé de la commune, ce qui a pour conséquence de les rendre très facilement aliénables.

L'évolution de ces chemins tient beaucoup à celle des talus qui les bordent.

Ceux-ci dépendent eux-mêmes des terrains voisins, dont les exploitants ont cessé, depuis quelques bonnes années, d'émonder les arbres qu'ils portent, c'est-à-dire de se livrer à un travail de récolte de bois de chauffage dont ils n'ont plus besoin.

Cette considération, ajoutée à la pénurie de main-d'œuvre ressentie par la plupart des exploitations agricoles d'aujourd'hui, explique en partie le mépris dans lequel sont tombés nos talus bretons dans l'esprit de beaucoup de ruraux.

Le sol des chemins était, d'autre part, traditionnellement entretenu par les riverains et ne l'est plus.

Enfin l'étroitesse de certains de ces chemins, mais non de la majorité d'entre eux, les rendait incontestablement impossibles à parcourir par les grands appareils modernes.

Sans doute eût-il été intéressant que les communes, prenant conscience d'un problème nouveau, suppléent la créance des riverains défallants.

Mais rien ne paraît prévu pour aider ces communes à l'entretien des vieux chemins, alors qu'au contraire toutes les aides officielles, subventions, emprunts, etc... sont octroyées à la construction de chemins neufs.

Dans la plupart des cas, à première demande d'un riverain, le vieux chemin est donc vendu, pour un prix minime.

Encore, bien souvent, ne s'agit-il que d'une régularisation, le malheureux chemin ayant été déjà, en fait, accaparé et mis en culture.

Bien entendu les talus qui le bordent ont été très facilement inscrits à un de ces fameux programmes de démolition qui ont partout précédé l'intervention du remembrement, dont les effets sont connus :

— Les vieux chemins, en même temps que la plupart des talus, ont donc à peu près disparu des communes remembrées.

— Les brise-vent et les ombrages n'existent plus, ce qui est néfaste à la fois aux cultures (par exemple au maïs), aux bâtiments, aux animaux et aux gens.

— Le climat, le régime des eaux et l'équilibre de la faune sont perturbés.

— Dans de nombreux cas les villages ne sont plus reliés entre eux mais seulement chacun d'eux à la route la plus proche, ce qui pose de graves problèmes pour le tourisme, notamment pédestre ou équestre, mais aussi pour les relations humaines entre villageois.

Ce serait une erreur de considérer que l'intervention administrative est directement responsable de la destruction de tous les talus et chemins bretons, et il est possible que la statistique officielle, en vertu de laquelle 40 % seulement des destructions sont subventionnées, se révèle exacte.

Mais ces interventions ont un effet d'entraînement considérable, elles accèdent l'idée que ces destructions représentent le progrès, et, comme rien n'a été fait officiellement jusqu'ici pour freiner le mouvement, les aspects négatifs du nivellement n'apparaissent que trop tard.

Tous ceux qui s'efforcent d'attirer et de retenir les touristes en Bretagne, et qui œuvrent pour l'implantation de cette grande industrie moderne de loisirs, ressentent le découragement devant la destruction des paysages qu'ils conviaient nos visiteurs à venir admirer.

Ce découragement atteint particulièrement les promoteurs des formes de tourisme les plus proches de la nature, telles que les tourisms pédestres, cyclo-pédestres ou équestres.

Lorsqu'un itinéraire a été, avec l'aide de subventions administratives et l'encouragement des municipalités, reconnu, dégagé et balisé, il arrive qu'il soit, peu après, totalement à refaire, parce que d'autres opérations, également subventionnées, sont venues détruire l'effet des précédentes.

Lorsque l'on aura pris conscience de la nécessité de rétablir des liaisons qui permettent de traverser les communes par d'autres moyens que les chemins bitumés, de nouveaux travaux seront évidemment nécessaires, et coûteux.

Les vœux à émettre, en conclusion, pourraient être :

Que les communes maintiennent, non pas tous les chemins, mais le plus possible de vieux chemins dans leur patrimoine ;

Qu'elles interviennent pour les rendre à l'usage public, au prix d'un effort financier souvent modeste ;

Qu'elles constituent entre elles, au besoin, des syndicats pour l'utilisation, par elles-mêmes et par leurs ressortissants, de matériel d'entretien (par exemple d'élagage).

Que les services techniques établissent leurs plans d'élargissement ou de réfection de chemins avec plus de respect de ce qui est (par exemple, élargissement par emprise unilatérale) ;

Que les autorités départementales et nationales apportent leur aide à ces travaux d'entretien et ne réservent plus leur sollicitude à des travaux plus traumatisants, en même temps que plus dispendieux ;

Qu'une campagne d'information soit entreprise tant auprès des édiles locaux qu'auprès des particuliers, pour que soit maintenue ou rétablie la libre circulation dans les chemins publics ;

Que soit particulièrement surveillé l'abus des clôtures en fil de fer, électriques ou barbelées ;

Que soit souligné le caractère néfaste de certains procédés de plus en plus à la mode, tel que le soi-disant nettoyage, inesthétique et dangereux, par le feu.

G. RIHOUAY,

Président du S.I. de PONTIVY
Président de l'A.R.T.E.B.

AU FEU

Et **Me RIHOUAY** énumère les inconvénients de cette mode nouvelle qui se répand très vite grâce au printemps sec de cette année :

« Le paysan, gardien de la Nature, ne devrait-il pas résister à cette façon de faire, commode peut-être, mais qui abîme gravement la nature. En effet, sauf les serpents, tous les petits animaux sont tués, même les oiseaux destructeurs d'insectes qui commencent à nicher. L'économie de main-d'œuvre réalisée aujourd'hui en très haut n'est-elle pas trompeuse ?

Et puis on n'arrête pas toujours le feu comme l'on voudrait. On ne compte plus les hectares de landes et de bois brûlés ce printemps. Même là où le feu n'atteint que le talus, les arbres résisteront-ils à la répétition du traitement ?

Dangereux pour la Nature, les feux le sont aussi parfois pour la circulation, car des rideaux de fumée accueillent les automobilistes, des poteaux et des fils téléphoniques sont parfois brûlés.

Même si les feux étaient tous parfaitement circonscrits l'enlaidissement de la campagne serait consternant. Est-ce vraiment dans ces paysages désolés que l'on peut espérer attirer les touristes ?

Les P. et C. ont de merveilleuses machines nettoyeuses.

Les cultivateurs ne pourraient-ils (en CUMA ou toute autre collectivité), utiliser eux aussi des débroussaillieuses ? »

A ces remarques de **Me Rihouay**, **M. le Préfet** répond que les maires pourraient intervenir, en déconseillant cette méthode. Et s'adressant à **M. Le Montagner**, maire de Guidel et président des Maires du Morbihan, il suggère une circulaire.

M. Le Montagner, après avoir vigoureusement dit le bien qu'il pense du Remembrement, rappelle que les maires ne peuvent tout faire, ni les municipalités tout payer... Entretien des talus, entretien des chemins, coûte cher.

M. Julienne, délégué régional à l'environnement, revenant sur le problème des chemins, dit qu'on ne peut les garder tous, mais qu'il faudrait en garder assez pour ne pas compromettre l'avenir du tourisme équestre, pour lequel des itinéraires continus — d'une commune à l'autre, d'un département à l'autre — sont indispensables. Il faudrait peut-être, suggère-t-il, que les Associations établissent une carte départementale des chemins à conserver. Et que l'Administration s'efforce de tenir compte de cet avant-projet de classement, dont les contraintes seraient inscrites au plan directeur.

Me Rihouay trouverait souhaitable qu'une telle carte soit dressée. Mais quelle association pourrait s'en charger ? Ce travail énorme sur le plan régional, ne peut être entrepris par des bénévoles. « Pour ma part je ne peux organiser que de grands itinéraires. Le réseau local doit être examiné localement ».

M. L'Hyver, propose que chaque commune soit aidée à garder environ 10 % des chemins existant actuellement. 10 % qu'elle posséderait, exploiterait, reliait aux chemins des communes voisines.

Cette intéressante suggestion ne peut malheureusement être mise sérieusement à l'étude faute de temps.

Mais **M. L'Hyver** insiste sur le fait que les communes sont encore trop peu conscientes de cette richesse qu'elles possèdent « en propriétaires négligents ».

Il prend ensuite la parole pour lire son intervention préparée.

CONSTRUCTIONS ANARCHIQUES (S.I. DE GOURIN)

« Quelles dispositions pourraient être prises pour que ne soient pas délivrés des avis favorables de constructions en totale discordance avec ce qui les entoure (thème du concours photographique réalisé par l'UMIVEM) ou masquant un point de vue et parfois détruisant complètement le site (par exemple : l'édification d'un élevage de volaille en contre bas de la route qui longe l'Ellé entre Le Fouët et Plouray, dérochant ainsi totalement la rivière au regard ; l'édification d'un hangar près d'une chapelle à Gourin, etc... Il s'en crée sans cesse de nouveaux destructeurs de site.

Un interdit général du genre « zone de monument historique, camping interdit » éviterait la situation parfois délicate d'un maire pour refuser tout projet « entre route et rivière quand l'espace libre est inférieur à 50 mètres près d'un cours d'eau d'un mètre de large, à 100 mètres pour un cours d'eau de 2 mètres... » il en serait de même au voisinage d'édifices pittoresques, non classés peut-être, mais à considérer et respecter.

M. L'Hyver demande ensuite à M. le Préfet qu'un problème précis concernant des « nuisances » à Gourin soit bientôt réglé. « La réponse de l'Administration vous parviendra prochainement » répond M. le Préfet.

M. L'Hyver, en parlant des constructions anarchiques a provoqué un murmure d'approbation et plusieurs assistants interviennent, dont la Marquise de Léhélec (« Comment se fait-il que l'on puisse voir une pancarte « site classé » à droite d'une chapelle, tandis qu'un hangar s'édifie à gauche de la même chapelle »). Le chanoine Danigo (« Il y aurait bien des sites à classer : le Mané-Gwen de Guénin en particulier et les grées de Rochefort-en-Terre ».)

Avez-vous des amis susceptibles de travailler, dans les autres départements bretons, comme nous travaillons dans le Morbihan. Les problèmes sont le plus souvent régionaux. Donnez-nous les noms et adresses de ces amis à qui l'expérience de l'UMIVEM pourrait être utile.

Et recrutez-nous des adhérents dans le Morbihan. Que pouvons-nous sans l'appui, et sans les cotisations de nombreux amis ?

CHAPELLES A SAUVER

M. Gérard Verdeau (Breiz Santel), prend la parole :

1975 sera — ainsi en a décidé le Conseil de l'Europe — l'année de Protection du Patrimoine Européen. Nous sommes donc en avance de quelques années, nous qui essayons de protéger le patrimoine breton. Parfois nous arrivons trop tard, comme pour Sainte-Apolline, à Tréfléan. D'autres fois, comme pour Saint-Clément-d'Élven, l'argent des uns, les travail bénévoles des autres suffit pour qu'un sauvetage apparemment impossible soit réalisé rapidement.

Sauverons-nous Saint-Gildas de Cléguérec, comme le demande M. Alain Le Tarnec ?

Et M. Verdeau lit la lettre de Me Alain Le Tarnec :



Sainte-Apolline de Tréfléan

Photo : CROLARD.

« Dans le numéro du 14 Février 1973, OUEST-FRANCE a publié une information sur la récente décision du Conseil Municipal de CLEGUEREC de faire procéder à la démolition de la petite chapelle de Saint-Gildas sous prétexte qu'elle masquerait la visibilité à un détour de la route dite touristique de Stival à St-Aignan.

Il est grand temps que chacun, et à commencer par les Responsables des Communes du Morbihan, prenne enfin conscience de la nécessité de considérer désormais la sauvegarde des sites et du patrimoine esthétique de la Bretagne comme une priorité absolue, si du moins on veut préserver ses intérêts d'avenir. »

Et **Me Le Tarnec** se demande si sous prétexte « d'améliorer la visibilité » des petites routes départementales, il faudra désormais non seulement les tracer au cordeau mais encore détruire systématiquement les calvaires, les chapelles, les fontaines et les grands arbres que l'on rencontre encore parfois au détour des chemins. »

« Cette chapelle », poursuit **M. Verdeau**, n'est certes pas l'une des plus belles du département ! Au contraire. Mais elle a le mérite d'exister. Et la laisser détruire serait créer un précédent. »

Me Rihouay intervient alors pour montrer combien il est fâché que l'on redresse les routes après le remembrement. Que de destructions pourraient être évitées si ces diverses opérations de transformation utilitaire du paysage étaient concertées !

« En ce qui concerne les chapelles, reprend **M. Verdeau**, il serait grand temps de comprendre qu'elles constituent l'un des attraits du paysage breton, en même temps qu'un témoignage sur l'histoire du pays. »

M. le Préfet rappelle que les Pouvoirs publics ne se désintéressent pas de la question et qu'un plan de sauvegarde est à l'étude. Le Ministre des affaires culturelles a débloqué des sommes importantes, une commission travaille à dresser la liste des chapelles à sauver.

En attendant, des associations se créent et travaillent, comme le prouve le rapport de **M. Maho**.



CHAPELLES, HAMEAUX, VILLAGES (LE PAYS DE BAUD)

« Ce qui s'est fait de plus important au Pays de Baud depuis l'an dernier, c'est je crois la sensibilisation de la population aux valeurs représentées par les monuments.

Nous avons maintenant des Associations constituées autour des chapelles de Crann, Loposcoal, Sainte-Brigitte, Guénin, Saint-Tugdual, Locmaria en la Chapelle-Neuve, Saint-Adrien, Saint-Guen, Saint-Barthélémy.

Nous en avons en cours de constitution à Saint-Mathurin, à N.-D. du Cloître en Quistinic, à Saint-Fiacre, Saint-Mériadec de la Lande en Bieuzy-Lanvaux, et même une pour l'église de Bieuzy-Lanvaux.

Des travaux importants ont été entrepris à Sainte-Brigitte en Pluvigner, à Saint-Michel de Guénin, à Loposcoal en Baul, à Saint-Adrien, Saint-Barthélémy, à Crann en Baud.

Chaque fois que nous l'avons pu, nous avons organisé des fêtes dans les hameaux et villages (pardons). Nous avons d'ailleurs multiplié les petits centres d'intérêt, de façon à rendre la vie intéressante à la campagne : conférences, expositions, visites guidées, etc...

Les rencontres culturelles de l'abbaye de Bieuzy-Lanvaux, en particulier, ont permis à des écrivains, peintres, sculpteurs, céramistes, de se rencontrer et d'exposer leurs œuvres. Nous croyons pouvoir dire qu'une telle manifestation attirerait en ville beaucoup de notables... que l'on n'a guère vus à Lanvaux.

Mais a-t-on vraiment pris conscience de l'importance économique du « tourisme culturel » pour la Bretagne intérieure ?

Nous avons, nous, conscience de travailler pour l'avenir en faisant connaître et aimer tout ce qui fait l'originalité de la Bretagne.

Et c'est pourquoi nous voulons aussi exprimer nos inquiétudes et nos regrets :

Certains de ces regrets concernent des particuliers :

— Les collections privées (de meubles, d'instruments divers, voire de mégalithes) risquent d'appauvrir le patrimoine commun.

— Nous déplorons la disparition des pierres taillées, sculptées, enlevées aux bâtiments anciens, qui fait perdre toute valeur à ces bâtiments et enlève du travail aux tailleurs de pierres d'aujourd'hui.

M. Maho déplorait aussi les brûlures de taillis.

« La DDA » demandait-il, ne pourrait-elle déconseiller cette pratique désastreuse ?

Et ses regrets s'adressent ensuite à l'Administration :

Au sujet du patrimoine architectural d'abord

« — Peut-on éviter à l'avenir les destructions comme celle de la voie romaine ou du camp romain de Saint-Jean-du-Poteau dues à l'inattention et du remembrement et des P.T.T. ?

— Une croix classée, cassée par un accident d'auto sur la N168 à Kermarrec en Baud git depuis trois ans. M. Degez peut-il faire quelque chose ?

Quand des restaurations sont projetées :

— Ne serait-il pas possible que **des entreprises du pays soient consultées** ? Ce que les artisans bretons de jadis ont su construire leurs descendants sauraient parfois le restaurer ; s'ils étaient au moins interrogés sur leurs possibilités dans ce domaine ce serait un grand progrès, social d'abord puisque cela donnerait du travail mais culturel aussi, puisque cela « sensibiliserait » la population à la valeur de son patrimoine.

Et comme nos artisans travailleraient pour moins cher que d'autres (beaucoup moins cher, parfois) les économies ainsi réalisées permettraient de sauver d'autres fontaines, chapelles, églises, calvaires. »

Au sujet de la nature ensuite :

« — La rivière de l'Evel risque d'être polluée par la décharge publique (R.N. 24).

— La route en corniche de Baud-Bubry à Saint-Adrien-Saint-Barthélémy, qui sera parallèle à ce qui existe déjà, est-elle utile ? Elle doit être d'un prix exorbitant du fait d'énormes travaux de terrassement. Ces travaux démolissent un site de toute beauté.

N'est-il pas anormal que le syndicat d'Aménagement de la vallée du Blavet qui avait préconisé cette route en avril 1962, n'ait pas consulté le syndicat d'initiative. »

La Nature, c'est aussi ce qui préoccupe M. Jarno, maire de Camors.

NATURE ET REMEMBREMENT

Il y a maintenant plus de 18 mois, je disais à Monsieur le D.D.A. du Morbihan : « Ne connaissant pratiquement rien à l'Agriculture je me gardais bien de prendre position sur ce sujet ».

Depuis, au contact des cultivateurs je crois avoir appris quelque chose, en particulier pour ce qui concerne le remembrement, tout au moins sur ce qui a été fait à Camors.

Tout dernièrement j'ai eu l'occasion de m'entretenir sur cette question avec cinq exploitants agricoles des plus représentatifs de la commune que j'administre.

A la question : « Avec un peu de recul, que pensez-vous du remembrement tel qu'il a été fait à Camors, en êtes-vous contents ? »

Honnêtement je dois dire que la réponse a été oui, pour deux raisons essentielles :

1° — Le gain de terre arable ;

2° — La possibilité d'utiliser les tracteurs et autres engins mécaniques.

Mais tous ont émis de sérieuses réserves pour l'avenir :

- a) Dès qu'il pleut, le moindre petit filet d'eau devient un ruisseau qui draine une eau jaunâtre. C'est la terre qui s'en va.
- b) Depuis que nous n'avons plus de talus l'eau ne pénètre plus dans la terre, il n'y a plus rien pour la retenir. Elle glisse, or la terre de chez nous a besoin d'humidité.
- c) Et puis, il n'y a plus de trou d'eau, plus de mare où nos bêtes s'abreuvaient, nos puits sont aussi très vite à sec. Il nous faut donner l'eau du robinet à nos bêtes, cela coûte cher et nous donne du travail supplémentaire.
- d) Autrefois par mauvais temps nos vaches s'abritaient derrière les talus, par grande chaleur elles s'y mettaient à l'ombre ; maintenant par mauvais temps elles grelottent ce n'est pas bon pour elles.
- e) C'est comme pour les chemins d'exploitation, c'est certainement une bonne chose surtout pour ceux qui sont empierrés, quant aux autres l'hiver ils sont impraticables et en outre il y en a beaucoup trop, certains n'ont encore jamais servi. Il suffit de se promener à la campagne pour s'en rendre compte.

Ce sont là quelques critiques émises par des exploitants que je sou mets à la réflexion des responsables du remembrement.

J'ai appris le 5 mars dernier par France-Inter que l'I.N.R.A. « Institut National de Recherche Agricole » s'est aperçu que le remembrement tel qu'il est fait actuellement en Bretagne est néfaste au terroir breton et, que les 1.000 cultivateurs en blouses blanches travaillant à l'I.N.R.A. sont à la recherche de coupe-vent, susceptibles de remplacer nos talus d'autrefois.

Ne pensez-vous pas qu'en attendant, non seulement la mise en place de ces futurs coupe-vent mais aussi en attendant la preuve de leur efficacité, il serait judicieux d'arasers le moins possible les talus existants qui, eux, ont prouvé depuis longtemps leur efficacité ?

Bien sûr, si nous voulions conserver nos exploitations familiales et il faut les conserver, il fallait remembrer. Il suffit de jeter un regard sur une carte d'une commune non remembrée pour en être édifié. Seuls quelques rêveurs à la recherche de chemins creux peuvent penser le contraire. (Je ne dis pas ceci pour notre Présidente). Aussi, contrairement aux dires de certains, nous n'avons jamais été contre le remembrement, je tenais comme Président de l'U.R.B.E. à le préciser.

Seulement nous pensons qu'il est possible de remembrer sans pour cela arasers tous les talus, abattre tous les arbres, détourner des ruisseaux de leurs lits, en un mot faire disparaître le paysage si caractéristique de notre Bretagne...

220 km de talus ont été arasés à Camors et bien sûr, tous les arbres qui s'y trouvaient ont été abattus. Or dernièrement l'Agriculture nous a distribué 26.000 plants dont 24.000 résineux et 2.000 feuillus, plants destinés pour la plupart à des haies coupe-vent. Il y a là de quoi faire 50 km de haies. Je suis sans doute naïf mais à priori je pense que l'on pouvait arasers 50 km de talus en moins et nous distribuer 20.000 plants en moins. Cela aurait coûté moins cher aux contribuables et notre commune aurait été moins défigurée. Or le premier souci des instigateurs des travaux ne devrait-il pas être de réaliser le maximum d'économies et de défigurer le moins possible le paysage breton ? La question reste posée.

En réponse à **M. Jarno**, **M. Pavec**, ingénieur du Génie Rural, rappelle que le remembrement est précédé de réunions interservices auxquelles sont invitées des personnalités dont la vocation est de défendre le patrimoine architectural ou, plus largement, esthétique : **M. Degez**, le Président **Hervé**, **M. Mercier**. Le Plan directeur établit ce qu'il faut conserver.

« Les 220 km de talus démolis à Camors, ce sont les gens de Camors qui ont voulu les démolir », dit-il. Il ajoute qu'une étude écologique faite par l'INRA, est en cours dans le département, et que l'écologiste appelle les arbres « **des perchoirs à corbeaux** ».

Puis il revient sur les réalisations de la D.D.A. en matière d'anciens chemins ruraux conservés. « Nous avons gardé un beau chemin creux à Locoal-Mendon (1), qui l'entretiendra ? La municipalité se plaint déjà... A Belle-Ile, nous avons, pour les trois communes de Le Palais, Locmaria, Bangor, (Sauzon, déjà remembrée, avait demandé des routes d'accès aux criques) prévu un chemin côtier de 3 m de large en moyenne. Ce chemin fera 56 km de long. La chose n'a pas été facile. Nous avons dû, pour des questions foncières, aller devant le Conseil d'Etat. Une fois le chemin créé, qui l'entretiendra ? »

N.B. — Voir notre bulletin n° 2

SENTIERS CÔTIERS, CARAVANES

Mlle **Suzanne Baron** (de « Sites et monuments », section morbihannaise), voulait justement parler de ces sentiers côtiers et demande qu'ils soient des sentiers, non des chemins. « Il importe qu'ils soient étroits. Autrement personne ne pourra empêcher les voitures d'y rouler. »

Elle demande aussi que soit étudié le problème des caravanes en stationnement perpétuel, qui — parfois en zone non aedificandi — donnent au paysage un aspect délabré, surtout lorsqu'elles s'entourent d'une affreuse clôture.

Le **Général Le Porz**, maire de Saint-Pierre-Quiberon, qui connaît les mêmes problèmes, estime qu'il faut appliquer sévèrement les règlements.

« Les voitures stationnant illégalement sur les dunes interdites à Saint-Pierre-Quiberon, sont mises à la fourrière. Qu'il s'agisse de ces implantations de maisons sans permis de construire, qu'il s'agisse de camping sauvage, on est mal outillé pour réagir et on n'ose guère le faire, car on atteindrait souvent des gens aux moyens très limités. » Telle est l'idée générale qui peut se dégager du brouhaha de l'Assemblée en ce moment.

M. le Préfet demande qu'on lui écrive sur ces problèmes. Et le **Général Le Porz** demande « Quels sont les droits du piéton ? ».

M. Le Meur s'inquiète lui aussi des piétons.

« Le décret 1178 du 28 Novembre 1963 autorise les ministres des Travaux publics, Finances, Construction, Intérieur, Tourisme, à réserver, en vue de la satisfaction des besoins d'intérêt public, une bande de 20 à 50 m de large, en arrière de la limite du Domaine Public Maritime.

Depuis plusieurs années, le Conseil Municipal de QUIBERON a recommandé qu'une bande de 15 à 30 m, donc en deçà des possibilités légales, soit réservée pour la création d'une promenade piétonnière, et une demande d'ouverture d'urgence d'une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique a été faite, pour la dernière fois, le 7 juillet 1972.

Cette demande n'a pas encore été satisfaite à l'heure actuelle. Elle correspond, cependant, au désir de l'ensemble de la population. »

C'est le P.O.S. qui désormais sera la règle, répond **M. le Préfet**. A la dernière séance avant la décision finale (laissée aux élus, sauf en cas de projets vraiment inadmissibles) assisteront le maire, la D.D.E., le préfet.

En ce qui concerne les sentiers, il ne les faut pas trop larges, ne serait-ce que pour que les municipalités ne soient pas obligées d'acheter une bande trop large.

M. Le Meur aborde aussi la question grave de la

PROTECTION ET UTILISATION DU DOMAINE PUBLIC MARITIME

« Le Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Équipement, du Logement et du Tourisme a affirmé, dans une circulaire du 3 Janvier 1973, publiée au J.O. du 9, page 448, tout l'intérêt que ses services portaient à la protection du Domaine Public maritime.

Il a précisé notamment, — (§ 2, 2°) — que :

« Les plages feront l'objet d'une attention particulière, leur maintien, leur entretien, la préservation et l'amélioration de leurs accès, en vue de leur ouverture au public devront être une préoccupation constante des collectivités et services publics... Le Domaine Public maritime, ajoute le Ministre, ne saurait être utilisé pour la création de parkings... »

Ces principes avaient été énoncés par les Associations de Défense. Ils trouvent directement à s'appliquer dans la Commune de Quiberon.

Dans une lettre du 4 Juillet 1972, communiquée à la Préfecture du Morbihan, et à la Mairie de Quiberon, le Directeur Départemental de l'Équipement indiquait que les constructions de 12 mètres de hauteur, plus un étage en retrait, qui seraient élevées en bordure du Boulevard des Emigrés, longeant la belle plage de Port-Haliguen, sur toute sa largeur, en arrière de 3 m 50 + 12 m de l'alignement actuel du boulevard, couvriraient entièrement d'ombre la plage dès le 21 Août à 18 heures, c'est-à-dire en pleine saison, et à une heure de grande fréquentation, cette ombre atteignant déjà 24 mètres de large à 17 heures.

Priver une plage de soleil constituerait une atteinte essentielle à sa destination, et il serait nécessaire qu'aucun permis de construire un grand immeuble ne soit accordé dans ce secteur, sans que la largeur de l'ombre portée sur la plage soit précisée par un document officiel aux dates et heures ci-dessus, (et, en outre, sans l'avis des services compétents de la Marine, en raison des servitudes de vue du sémaphore de Saint-Julien qui grèvent vraisemblablement le front de mer).

Tout le monde est informé des nuisances d'un aérodrome, situé, comme celui de Quiberon, au centre d'une station balnéaire, et chacun connaît les dangers qu'il fait planer sur la tranquillité des habitants, sur les maisons, et sur les plages.

Le projet de plan d'occupation des sols, prévoit, cependant, le doublement de l'emprise du terrain d'aviation de Quiberon, sans qu'il ait été possible d'en connaître les raisons, et de savoir pourquoi de nombreux terrains à bâtir sont gelés, (ce qui, tôt ou tard, obligera la Municipalité à les acheter au prix du terrain à bâtir).

Il serait nécessaire que l'emprise de l'aérodrome ne soit pas étendue, et que la réserve planant sur les terrains considérés soit levée, chaque fois que les règles de la sécurité aérienne le permettront.

M. RENIE répond : « Nous étudions tout cela », et rappelle que le P.O.S. est établi par un groupe de travail au sein duquel les représentants de la municipalité ont un rôle essentiel. Il est soumis au Conseil Municipal puis à enquête publique.

« Pour l'immeuble de Port-Haliguen nous en sommes au sursis à statuer » dit M. LE PREFET.

ATTEINTES DIVERSES AU PAYSAGE CÔTIER

Mme Fralo (Association pour la défense du Site et de l'Environnement de Saint-Philibert) se plaint du « mur de béton édifié dans un site remarquable » :

« Le site massacré étant classé depuis le 9 août 1972, ne serait-il pas possible de mettre un terme à ces constructions qui ont obtenu de nombreuses dérogations (hauteur, aspect extérieur, épuration et rejet des eaux usées à la mer).

De nombreuses clauses du permis de construire ne sont pas respectées et de graves dangers de pollution menacent une zone conchylicole vitale pour l'économie locale. L'anse de Tréhen Ar Vour est déjà polluée et pourtant l'ISTPM et la DDASS s'opposaient formellement au rejet des eaux à la mer.

Sous couvert de développement touristique, des nuisances irrémédiables sont créées. Que peut-on faire en l'état actuel des travaux, pour que le préjudice déjà causé ne s'aggrave ? »

M. Robert de Chièvres (l'Association des Amis du Grand Mont) s'inquiète d'un élargissement de chemin qui détruirait la fontaine de Kerollet en Saint-Gildas-de-Rhuys.

« Celle-ci se trouve sur le bord du chemin, construite et recouverte en granit et comme elle est en contre bas, on y accède par plusieurs marches également en granit. Nous ne pouvons en situer l'époque, mais elle est probablement du XVIII^{ème} et l'ensemble est particulièrement joli.

Si ce chemin est élargi, ce sera du côté de cette fontaine qui devra donc disparaître.

Or la largeur existant entre la fontaine et le talus planté d'une haie, de l'autre côté, est de 6 mètres environ. Bien que nous n'ayons pas qualité pour en juger, il nous apparaît que c'est amplement suffisant pour un chemin sans issue, et que les crédits nécessaires par de tels travaux trouveraient peut-être ailleurs une utilisation judicieuse...

D'autre part, l'Association demande instamment que les chemins pour piétons soient sauvegardés dans la presqu'île de Rhuys. En particulier l'ancienne voie de chemin de fer derrière le Net en bordure du golfe dont un élargissement (en voie de 12 m) est actuellement en projet. « Projet coûteux, disent-ils, puisqu'il existe déjà parallèlement à moins de 500 mètres l'une de l'autre la petite route qui traverse le Net et la grande route de Sarzeau à Port-Navalo ».

Le Marquis de Gouvello (La Demeure Historique) se demande « pourquoi le document de 70 pages remis aux architectes sur la construction dans la presqu'île est si peu utilisé et respecté.

En particulier à Boidanic près de Sarzeau dans la construction de l'hôpital pour enfants inadaptés, et dans « un horrible H.L.M. pour touristes » construit à Saint-Jacques par un promoteur qui projette aussi d'autres constructions autour du château de Truscat.

Les promoteurs ont-ils tous les droits ? »

M. Sorbets, architecte à Locmariaquer, souhaite que soit surveillée la construction d'édifices particuliers sous l'étiquette « habitation personnelle » et destinés à la spéculation locative. Souvent, dit-il, on voit s'édifier sur un minuscule terrain construit à 75 % de sa surface une maison à quatre niveaux. Les attributions de permis semblent dans des cas semblables faites avec une certaine complaisance.

La saturation de constructions inesthétiques, la menace qui pèse sur certains bouquets d'arbres proches du rivage doivent être combattues avec énergie.

Enfin il serait très souhaitable que les constructions nouvelles s'inspirent de la simplicité harmonieuse des maisons bretonnes traditionnelles. Et qu'elles essaient de s'intégrer à ce qui les entoure. Que de badigeonnages devraient être déconseillés (même le blanc cru dans les villages gris).

Les maires pourraient-ils être plus vigilants ? Et surtout pourrait-on, à tous les échelons, refuser les dérogations ? »

Mme Jaffré, (de l'Association de défense de Fetan er Sklerder, Larmor-Plage), s'élève d'abord contre le projet d'implantation d'un port de plaisance aux Saisies



Photo : CROLARD.

LARMOR. — Fontaine de la Clarté

« On fera disparaître les rochers sous une masse de béton (tant pis pour les pêcheurs à pied). La plage très fréquentée de Locqueltas, sera abîmée. Et nous savons que les Sociétés Nautiques de la région lorientaise ont de graves objections d'ordre technique (orientation du port), à opposer à ce projet.

Quant à la ZAC, cette vaste zone qui s'étend, pratiquement, de la sortie de LARMOR jusqu'à KERPAPE est constituée par des terrains en partie construits. Dans les projets primitifs d'aménagement de cette ZAC figurait la construction en bordure de côte d'immeubles collectifs de deux à trois étages. C'était en plus petit ce qui a été réalisé sur la côte LANGUEDO-ROUSSILLON.

Nous ne sommes pas contre un aménagement de la zone concernée, mais nous réclamons le recul des constructions collectives à une distance suffisamment éloignée du front de mer. Ce que nous voulons, en fait, c'est conserver en bord de la côte une portion de terrain réservée aux piétons et, en arrière immédiat de ce terrain, n'autoriser que des immeubles individuels d'un étage au maximum.

Cette réalisation rencontrerait certainement l'approbation de tous les touristes qui fréquentent le coin.

Un autre problème nous a été soumis, c'est celui de la disparition du cimetière de LARMOR. Nous estimons que ce cimetière fait partie du patrimoine inaltérable de la commune et, de ce fait, doit être maintenu dans son intégralité. »

A tous ceux qui se plaignent ainsi, **M. le Préfet** répond que lorsque le P.O.S. existe, l'Administration ne peut rien contre ce plan. De même, une fois qu'un permis de construire a été accordé, l'Administration ne peut le retirer. « Mais nous pouvons à l'avenir être plus vigilants, ce sera notre politique. Nous pouvons aussi surveiller les promoteurs, en particulier pour tout ce qui concerne l'aspect sanitaire de leurs constructions.

Le Président Hervé et M. Fraval de Coatparquet font remarquer que souvent la Commission des Sites est traitée avec désinvolture. « Nous émettons des vœux qui sont peu écoutés. »

M. Julienne rappelle que lorsqu'un site est seulement « inscrit » il ne peut s'agir que de « suggestions », mais que lorsqu'un site est « classé », les Affaires culturelles ont le droit de veto.

M. Renié rassure Mme Jaffré en disant que l'implantation du port n'est pas décidée. Pour ce qui est de la Z.A.C., l'Administration veillera à ce qu'elle ne soit pas monstrueuse.

M. Robic, Conseiller général, prend aussi la parole pour dire que le Conseil Général du Morbihan s'inquiète de plus en plus de l'Environnement, en particulier de la Protection des Sites.

Et **M. le Préfet** précise, à propos des restaurations de bâtiments en milieu rural, que le Département aidera désormais financièrement ceux qui voudront restaurer.

Cette nouvelle réjouit le cœur de tous ceux qui travaillent en milieu rural.

DISCOURS DE M. LE PRÉFET

— Je voudrais féliciter d'emblée pour la haute qualité des travaux de cette Assemblée Générale,

— d'abord Mme BORDE, qui se consacre avec passion, mais aussi avec un sens aigu de ses responsabilités, à ces tâches exaltantes que sont la défense et la mise en valeur des sites naturels et des richesses artistiques que compte notre Département dont on peut dire qu'il bénéficie, à ce double point de vue, d'un patrimoine étonnamment riche.

— mais aussi tous les animateurs de l'UMIVEM et tout particulièrement ceux qui, ce matin, ont présenté devant cette Assemblée Générale d'excellents rapports.

— Vous féliciter, mais aussi vous **remercier** de m'avoir convié à cette Assemblée Générale, car j'y ai appris beaucoup, sur des problèmes que je considère, en ma qualité de représentant du Gouvernement, comme essentiels, car leur solution conditionne le maintien et le développement d'un cadre de vie indispensable au bonheur de l'homme.

— Est-il besoin, en effet, de rappeler que la protection de l'environnement et sa mise en valeur constituent **l'une des tâches fondamentales des Pouvoirs Publics ?**

a) Ce n'est pas, comme on peut le croire parfois aujourd'hui, un problème nouveau ; au contraire, la Puissance Publique s'est attachée, de tous temps, à défendre le patrimoine offert à l'Homme par l'œuvre de la Nature et par le patient travail des générations passées.

Certes, il y a eu, à cet égard, des époques difficiles, pendant lesquelles la Communauté nationale, dans son ensemble, a quelque peu négligé cette exigence :

— témoin le XIX^{ème} siècle industriel et le début du XX^{ème} siècle : nous en voyons le triste témoignage dans les banlieues ou les centres de certaines grandes villes ou dans certains édifices définitivement défigurés par des restaurations qui ne méritent que le nom de réparations.

b) Mais on a de plus en plus nettement le sentiment que cette époque est close et que les Français, comme leur Gouvernement, sont maintenant bien décidés à faire prévaloir la cause du cadre de vie, au besoin en lui consentant quelques sacrifices. Ce mouvement me paraît résulter de la conjonction de deux phénomènes :

1° - La croissance du danger.

Comme vous l'avez bien souligné dans vos débats, les agressions contre le cadre de vie n'ont jamais été aussi vives et aussi nombreuses.

En sont responsables :

— le développement technologique : formidable développement des techniques industrielles polluantes, « industrialisation » des techniques agricoles,

— le développement urbain, inséparable du développement économique,

— l'élévation du niveau de vie qui conduit, fort heureusement, des couches de plus en plus nombreuses de la population à se déplacer, à rechercher le contact avec la nature ; or, ce contact est souvent destructeur.

2° - **La prise de conscience** du fait qu'un cadre de vie agréable n'est pas un luxe, mais un besoin essentiel de l'homme.

— Prise de conscience qui apparaît de plus en plus nettement à mesure que le développement économique permet de satisfaire les besoins élémentaires traditionnels et permet aussi d'élever le niveau général d'éducation.

Ce double mouvement conduit à être de plus en plus vigilant et je crois qu'un consensus national se dégage sur cette exigence.

c) Dans ce contexte, les Pouvoirs Publics se doivent, non seulement de tirer les conséquences de ce mouvement d'opinion, mais aussi de l'aider à triompher, et de le précéder lorsque c'est nécessaire. L'Etat s'est constitué, à cette fin, une série d'instruments administratifs et juridiques :

— au niveau national, le Ministère de l'Environnement, créé en 1971, et qui s'est donné pour mission de coordonner les actions entreprises par les très nombreuses administrations qui ont vocation à intervenir dans ce domaine : l'Aménagement du territoire, les Affaires Culturelles, l'Agriculture, la Santé Publique et bien d'autres encore.

— au niveau des départements, il faut souligner la création, en 1972, dans les Préfectures, de **Bureaux de l'Environnement**, qui permettent de grouper, dans une cellule administrative de synthèse, le traitement et la coordination d'affaires jusque là dispersées. Il était normal que M. Raymond MARCELLIN, Ministre de l'Intérieur, qui est l'initiateur de cette réforme, souhaitât que la Préfecture de son propre département fût la première à se doter de cet organe administratif.

— Les **Comités départementaux de l'Environnement** qui groupent, aux côtés des fonctionnaires responsables de ces questions, des personnalités qui y consacrent bénévolement leurs réflexions et leurs efforts.

— Depuis quelques années, le Gouvernement et le Parlement ont entrepris une œuvre législative et réglementaire considérable pour doter la défense de l'environnement de moyens juridiques efficaces. Il serait beaucoup trop long de la décrire dans ses détails, mais je voudrais au moins citer la **Loi foncière de 1967**, qui a prévu la création de nouveaux Documents d'Urbanisme, Schémas Directeurs et Plans d'Occupation des Sols, que l'Administration élabore actuellement et qui constitueront, dans l'avenir immédiat, la garantie essentielle d'un développement urbain cohérent et ordonné, conciliant l'indispensable préservation du cadre de vie avec les exigences de la croissance économique.

a) Un SDAU du littoral breton a été décidé par les quatre Conseils Généraux de Bretagne.

b) Dans le Morbihan :
Schémas Directeurs d'Aménagement et d'Urbanisme :

- 1 - Région Lorientaise
- 2 - Région Vannetaise et Golfe
- 3 - Pays d'AURAY
- 4 - SDAU interdépartementaux :
Centre Ouest Bretagne
Centre Bretagne

Plans d'Occupation des Sols, qui seront élaborés en priorité dans les zones côtières.

- Dotée de ces moyens techniques et juridiques qui se développent et s'affinent constamment, l'Administration veille à préserver et à aménager le cadre de vie.
- Dans ces conditions, elle a besoin d'Associations comme la vôtre, dont les animateurs et les membres connaissent admirablement les problèmes qui se posent dans le département et qui peuvent ainsi l'alerter sur les dangers et la conseiller sur les solutions.

Votre Association joue parfaitement ce rôle et je suis heureux à cet égard, de pouvoir lui rendre hommage aujourd'hui. Elle constitue, par son action parfois marquée du sceau de la passion bien naturelle que l'on peut éprouver pour les richesses de notre patrimoine naturel et artistique, mais toujours avec efficacité, un précieux auxiliaire de l'Administration.

En ce qui concerne plus particulièrement cette Assemblée Générale, je demande à Mme BORDE de me saisir des vœux ou motions dont elle estimera qu'ils correspondent au sentiment général de l'UMIVEM et de son assemblée générale. Je les ferai étudier de très près et m'engage à apporter des réponses à Mme BORDE qui les fera connaître comme elle l'estimera opportun aux membres de l'UMIVEM. »

Nous remercions vivement Monsieur le Préfet de nous avoir si bien entendus et compris, et d'avoir pris la peine de nous le dire, ce dont nous avons été très touchés.

Il nous est agréable aussi de redire ici que la création du Bureau Départemental de l'Environnement a beaucoup encouragé les bénévoles dispersés.



S. O. S. RHUYS !

De M. Yvon Mauffret, Conseiller municipal de Saint-Gildas, nous recevons :

« Il est des attentats spectaculaires commis contre l'environnement qui suscitent des pétitions, des campagnes, des polémiques, avec parfois quelques chances de succès. Il est aussi une forme plus insidieuse de la dégradation d'un pays, une sorte de lèpre évolutive, contre laquelle les bonnes volontés se sentent impuissantes, désarmées ; il semble que c'est de cette lèpre que souffre aujourd'hui la Presqu'île de Rhuys.

Il ne se passe de jours qu'une maison ne sorte de terre là où l'équilibre naturel n'était pas encore rompu, qu'un lotissement ne vienne quadriller une zone intacte, qu'un talus ne soit arasé, une mare comblée, un arbre centenaire arraché, qu'un chemin agreste ne soit remplacé par une chaussée anonyme. Originaire du pays et conseiller municipal de Saint-Gildas-de-Rhuys, le signataire de ces lignes sait malheureusement de quoi il parle.

Des exemples ? Je n'évoquerai que Saint-Gildas.

1^{er} — Au pont de Kerpont, il y a un très grand étang, LE SEUL de ce genre — déversoir naturel appartenant jadis aux moines. Des loutres y vivaient il n'y a pas si longtemps, et des oiseaux migrateurs. D'un trait de plume, on y a tracé une route, qui pouvait passer ailleurs. Moyennant quoi le propriétaire de l'étang s'est vu autorisé à en lotir une importante partie. La municipalité n'a pas bougé, les habitants non plus.

2^e — Des lotissements ont été autorisés à Kercambre, à moins de cinquante mètres du rivage et sur tout le plateau du grand-Mont. D'autres surgissent sans arrêt. Le maire, interrogé, dit qu'il n'y peut rien, que les promoteurs sont en règle avec l'Équipement et que dès lors il n'y a qu'à laisser faire. Ces lotissements doivent s'accompagner de routes qui achèvent la destruction du site.

Dans d'autres endroits (vers Kergoff et Kerousse) dans des zones encore préservées, d'autres routes sont prévues, qui amèneront à leur tour d'autres lotissements qui à leur tour amèneront d'autres routes, etc... D'autre part les lotisseurs font forcément des lots de superficie minima, et l'on aboutit à la concentration.

3^e — La zone rurale intérieure, à peu près préservée jusqu'ici commence à être atteinte. Une maison se construit à côté d'un hameau, puis une autre, puis une autre un peu plus loin. Il y a encore une certaine marge de sécurité mais pour combien de temps, si rien n'est fait ?

La lèpre gagne, tout doucement : Les gens du pays vendent leur terrain, vivent relativement bien, ne protestent que si leurs privilèges sont mis en cause mais lotissent à leur tour, pas tout près de leur propriété bien entendu, juste un peu plus loin. Et ce pays en meurt ».

La mise en œuvre prochaine, par l'action concertée des élus et de l'Administration, de plan d'occupation des sols dans la Presqu'île de Rhuys devrait permettre, notamment, de concilier le développement de la construction et la défense de l'environnement.

Nous savons d'ailleurs que d'ores et déjà M. le Préfet et ses services sont très attentifs à ce que ne s'instaure pas une urbanisation anarchique dans cette région.

Enfin, cette question fait l'objet d'un effort de réflexion et d'orientation au sein du Comité départemental de l'Environnement, présidé par M. le Préfet et auquel participent les représentants des organismes, dont le nôtre, qui s'intéressent à la protection de la nature et du paysage.

UNE LETTRE D'UN MAIRE, PUISSE-T-ELLE SERVIR D'EXEMPLE

Habitants de CARNAC,
Candidats à la Construction,

Si vous avez choisi d'habiter ici, plutôt qu'en ville, c'est sans doute parce que vous appréciez les avantages de la vie dans un secteur rural.

Afin de conserver l'aspect verdoyant et champêtre de notre Commune, nous vous demandons instamment de conserver le maximum d'arbres existant sur votre terrain, et de ne pas démolir les talus sans avoir bien réfléchi au problème.

Un arbre met des DIZAINES D'ANNEES à pousser, alors qu'une tronçonneuse l'abat en quelques instants... Un bulldozer rase un talus en quelques minutes, et lorsqu'il faut faire pousser une haie à la place, on s'aperçoit vite que le vent empêche la pousse de se produire de la manière souhaitée ...

De très belles réalisations d'implantation de maisons ont été effectuées dans un cadre naturel, utilisant talus et le maximum de végétation existante, et, en les complétant par des pelouses et par des parterres fleuris. Cela vous pouvez, vous aussi, le réaliser chez vous.

N'oubliez pas que les ARBRES SONT ABSOLUMENT NECESSAIRES A LA VIE, car ils absorbent le gaz carbonique, véritable poison dégagé, en grande quantité, par les moteurs à explosion, et ils produisent l'oxygène sans lequel aucune vie n'est possible.

C'est donc avant tout une QUESTION DE SANTE pour vous et votre famille. La végétation retient aussi l'humidité dans le sol et empêche l'érosion.

Si votre terrain ne comporte pas d'arbres, nous vous recommandons de ne pas planter seulement des conifères (pins, sapins, cyprès, thuyas, etc...) mais aussi des feuillus (chênes, châtaigniers, frênes, hêtres), arbres traditionnels du pays, bien acclimatés, et qui ont le pouvoir, bien plus que les conifères de régénérer l'atmosphère.

La végétation est, en outre, un refuge pour nombre d'animaux, utiles à l'agriculture. Sans cet abri naturel, plus de réserves de chasse pour un gibier qui a déjà du mal à survivre.

Enfin, au printemps, et en été, vous n'entendrez plus chanter les oiseaux, qui sont un des plus grands charmes de la campagne, s'ils ne peuvent plus nicher dans les frondaisons qui leur sont familières (gare alors, à la prolifération des insectes dont ils sont les destructeurs naturels...).

De tout cela, nous avons voulu aviser avant qu'il ne soit trop tard, car il appartient à chacun d'entre nous, et non pas « aux autres », de sauvegarder le cadre de notre vie, de savoir prévoir et aménager.

La Municipalité,

PETITE BIBLIOGRAPHIE DU MORBIHAN

(Suite — Voir « Morbihan » N^{os} 3, 4, 5 et 6)

IV. — BIOGRAPHIES

ABEL (Frère)

— AUVRAY (A) — Le frère Abel et quelques autres frères de Ploërmel — Vannes, 1915, in-8°, 217 p.

ARMEL (St.)

— BAUDEVILLE — La légende de Saint Armel — Saint-Brieuc, 1855, in-fol, 133 p.

— BAUDEVILLE — La tragédie de Saint Armel, représentée à Ploërmel de 1611 à 1790 — Ploërmel, 1932, in-8°, 88 p.

— CRUCHET (Abbé) — Vie de Saint Armel — Tours, 1882, in-12°, 136 p.

— MACE (J) — Saint Armel — Rennes, sd., 70 p.

— DUINE (F) — Saint Armel — P., 1905, in-8°, 54 p.

ARMELLE (La Bonne)

— JEANNE de la NATIVITE (Sr) — Le triomphe de l'amour divin dans la vie d'une grande servante de Dieu nommée Armelle Nicolas... (2^{me} édit.) Vannes, 1678, in-8°, 588 p.

— BUSSON (Abbé) — Vie d'Armelle Nicolas ou le règne de l'amour de Dieu dans une âme. P., 1843, 2 vol., in-12°.

— Celle qu'on appelait la Bonne Armelle — P., 1926, in-16°, 32 p.

— LE GOUVELLO (Vte H.) — Une mystique bretonne au XV^{me} siècle — Armelle Nicolas, dite la Bonne Armelle (1606-1671) — P., 1934, in-12°, 366 p.

— HEROUVILLE (P. d') — La « Bonne Armelle » (1606-1671) — Toulouse, sd., in-16°, 46 p.

AUDREIN (Y.-M.)

— HEMON (P)... Audrein, Yves-Marie, député du Morbihan à la Convention Nationale, évêque constitutionnel du Finistère (1791-1800) — Saint-Brieuc, 1903, in-8°, 228 p.

AUTISSIER

— LEMAIRE (L) — Autissier, miniaturiste (1772-1830) — Lille, 1912, in-4°, 254 p., 53 gr.

BACCIOCHI (Princesse)

— MONTELS (J) — La Petite Napoléon — 1968, in-8°, 99 p.

BEAUCHAMP (S. de)

— BLAREZ (J) — Suzanne - Robert de Beauchamp, en religion Marie-Suzanne-Thérèse de Saint-François-Xavier (1744-1800) — 1913, in-8°, 88 p.

BECEL (Mgr)

— Sacre de Mgr Jean-Marie Bécel, évêque de Vannes (25 Juillet 1866) — P., sd., 60 p.

- KERVILER (R) — Notice bibliographique — Vannes, 1888, in-8°, 14 p.
- NICOL (Chan.) — Le jubilé épiscopal de S.G. Mgr Bécel, évêque de Vannes — Vannes, 1891, in-8°, 194 p.
- NICOL (Max.) — Monseigneur Bécel, évêque de Vannes — Vannes, 1903, in-8°, 349 p.

BERNARD (Dom)

- GOUZILLON de BELIZAL (Vte) — Vie du R.P. Dom Bernard, fondateur et premier abbé de la Trappe de Thymadeuc — P., 1862, in-12°.

BERNARD (Frères)

- Voir CARADEUC.

BIGARRÉ

- Mémoires du général Bigarré, aide-de-camp du roi Joseph (1779 - 1813) P., sd., in-8°, 320 p.
- DEBIDOUR (A) — Le général Bigarré, aide-de-camp de Joseph Bonaparte — Nancy, 1879, 199 p.

BILLAULT (A)

- PAYEN (F) — Eloge de Billaut — P., 1895, in-8°, 58 p.
- BLAYAU (N) — Billault, ministre de Napoléon III (1805 - 1863) — P., 1969, in-8°, 424 p.

BISSON (H)

- ALLANIC (J) — Hippolyte Bisson — Vannes, 1896, 35 p.

BODELIO (Dr)

- Voir LORIENTAIS.

BRIZEUX (A)

- FINISTÈRE (H) — Auguste Brizeux et l'idée bretonne — Nantes, 1888, in-8°, 72 p.
- LECIGNE — Brizeux. Sa vie et ses œuvres — P., 1898, in-8°, 505 p.
- COLLIN (S) — Brizeux mis en musique — Vannes, 1902, 32 p.
- ALLANIC (J) — Brizeux et le collège de Vannes — Vannes, 1908, 16 p.
- BERNARD (D) — Autour de Brizeux — Quimper, 1931, in-8°, 27 p.
- DEGOUL (A) — Causerie sur Brizeux — Lorient, 1937, in-8°, 32 p.

BULEON (J)

- M. le chanoine Buléon, ancien curé de la cathédrale de Vannes. —

BURGAULT (E)

- A la mémoire de M. Emile Burgault — Discours de M. POIRSON, Préfet, de M. HOUEIX, ex-adjoint — Hommage en vers — Notice biographique par A. GUYOT-SOMARD — Vannes, 1892, 143 p.

CADIC (F)

- LE BAYON (J) — L'abbé François Cadic, directeur de la « Paroisse bretonne » de Paris — Vannes, 1930, in-8°, 29 p.

CADO (St.)

- DOBLE (G.-H.) — Saint Cado en Cornwall et en Bretagne — Quimper, 1940, in-8°, 46 p.

CADOUDAL (G)

- Procès de Georges, Pichegru et autres (an XII) — P., 1804, 8 vol. in-8°.
- CADOUDAL (J) — Notice sur Georges Cadoudal et le Morbihan pendant la Révolution — P., 1829, 120 p.
- MURET (Th.) — Vie populaire de Georges Cadoudal — P., 1845, in-16°, 72 p.
- CADOUDAL (G. de) — Georges Cadoudal et la Chouannerie — P., 1887, in-8°, 476 p.
- CLOSMADÉUC (Dr de) — Chouannerie. Un épisode de la vie de Georges Cadoudal et de Pierre Mercier (dit La Vendée). Leur arrestation, près d'Auray, en Juin 1794 — Angers, 1904, 56 p.
- LANTIVY - TREDION (Cte de) — Un héros du nationalisme. Georges Cadoudal — Arras, 1911, in-8°, 36 p.
- STEVENIN et A. HUBERT — Georges Cadoudal — Etudes historiques. P., 1912.
- Vie privée de Georges Cadoudal — P., sd., in-12°, 24 p.
- LENOTRE (G) — Georges Cadoudal (1771 - 1804) — P., 1929, in-12°, 258 p.
- LACHOUQUE (Cdt) et J. ARNNA — Cadoudal et les Chouans — P., 1951, in-8°, 297 p.
- LA VARENDE — Cadoudal — P., 296 p.

CADOUDAL (G)

- CASTRIES (Duc de) — La conspiration de Cadoudal — P., 1963, in-8°, 266 p.
- CHIAPPE (J.-F.) — Georges Cadoudal ou la liberté — P., 1971, in-8°, 658 p.

CALLO (M)

- JEGO (J.-B.) — Un exemple, Marcel Callo (1921 - 1945) — Rennes, 1948, in-12°, 194 p.

CALLOCH (J.-P.)

- PALAUX (Dr) — Un barde breton, Jean-Pierre Calloch, Bleimor. Sa vie et ses œuvres (1888 - 1917) — Quimper, 1926, in-8°, 320 p.
- LE BRAS (G) — Jean-Pierre Calloch, Bleimor (1888 - 1917) — Saint-Brieuc, 1967, in-12°, 48 p.

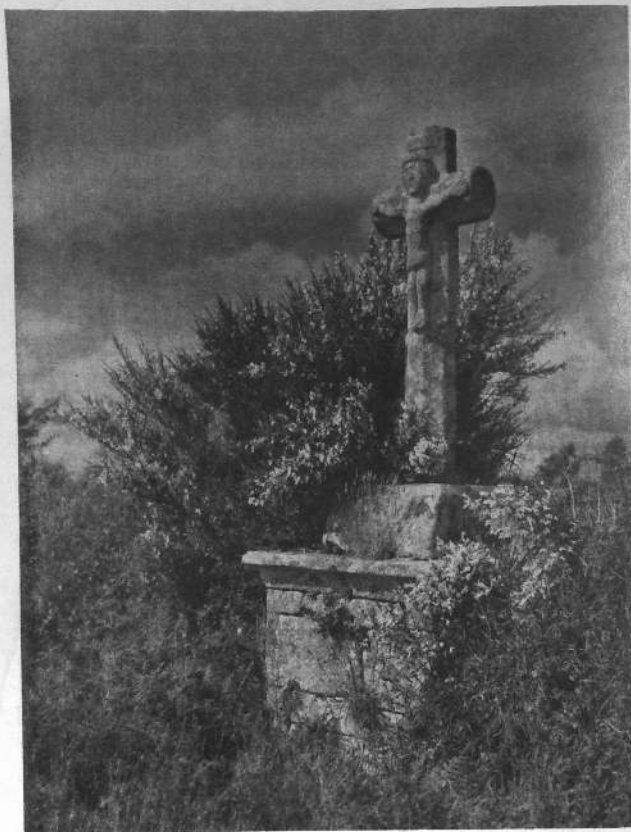
CANDALH (J.-J.)

- Vie et lettres de Jean-Jacques Candalh, prêtre de la Société des Missions Etrangères — Vannes, 1887, in-8°, 130 p.

CARADEUC (Th. de)

- A.C. — Notice sur Thomas de Caradeuc (1742 - 1793) — Lorient, 1892, in-18°, 25 p.
- CLOSMADÉUC (Dr de) — Episodes de la Révolution. Thomas de Caradeuc de La Roche-Bernard (1793) — Les frères Bernard de Vannes (1793 - 1794) — Vannes, 1902, 56 p.

(à suivre...)



SAINTE-HELENE. — Route de Mané Hellec

Photo : CROLARD.

Directeur de la Publication : Marie-Claire BORDE

Imprimerie Presse du Morbihan, Lorient — Dépôt légal : 3^{ème} Trimestre 1973

NOS SOCIÉTÉS ADHÉRENTES

- ASSOCIATION POUR LA DÉFENSE DU SITE ET DE L'ENVIRONNEMENT DE SAINT-PHILIBERT**, Colonel Mazurie, Siège Social, M. Fralo, Kercadoret, Saint-Philibert, 56470 La Trinité-sur-Mer.
- ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE BRETON**
Monsieur André Jouannic, 14 Rue Carnot, 56000 Vannes.
- ASSOCIATION POUR LA PROTECTION ET LA PRODUCTION DU SAUMON EN BRETAGNE**
Monsieur Jean-Claude Pierre, Rue des Primevères, 56 - Quéven.
- ASSOCIATION POUR L'HISTOIRE DE BELLE-ILE-EN-MER**
Monsieur Daligaut, 4, Rue Joseph-Le Brix, Le Palais, Belle-Ile-en-Mer, C.C.P. Nantes 2543-83.
- ASSOCIATION KENDALC'H**, Monsieur Meyer, 13, Rue Saint-Gwenahel, Vannes.
- LES AMIS DE BELLE-ILE**
Monsieur Castier, 1, Rue Léon-Journault, Le Palais Belle-Ile-en-Mer.
- ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DU SITE DES RIVIÈRES D'AURAY ET DU BONO**
Monsieur Faure, 44, Avenue Théophile-Gautier, Paris (XVI^{ème}).
- ASSOCIATION DE DÉFENSE DE QUIBERON**
Monsieur Le Meur, 9, Rue des Cardinaux, Quiberon.
- LES AMIS DE LA CHAPELLE DE MANGOLERIAN**, Mairie de Monterblanc.
- ASSOCIATIONS DES AMIS DU GRAND-MONT**
Comte J. Robert de Chièvres, Saint-Gildas-de-Rhuys.
- BREIZ-SANTEL**, Monsieur Gérard Verdeau, 13, Rue Albert-1^{er}, Vannes.
- BLEUN-BRUG**, Pour le Morbihan, Général de Bollardière, Vieux Talhouët, Guidel.
- CANAUX BRETONS**, Docteur Thierry, Rue La Fontaine, La Roche-Bernard.
- COMITE D'HABITAT RURAL**, 24, Place de la République, Vannes.
- LA DEMEURE HISTORIQUE**, Marquis de Gouvello, Château de Kerlévéan, Sarzeau.
- MEIN BREIZ**, Comte de Rohan-Chabot, 11, Rue Desfossés, Rennes.
- SYNDICAT D'INITIATIVE ET CENTRE CULTUREL DU PAYS DE BAUD**, M. Maho, Baud.
- UNION DES SYNDICATS D'INITIATIVE**, 31, Rue Thiers, Vannes.
- SOCIÉTÉ LORIENTAISE D'ARCHEOLOGIE**, Monsieur Chapuy, Rue Puits Ferré, Hennebont.
- SOCIÉTÉ POLYMATHIQUE**, Mademoiselle Mosser, Château Gaillard, 2, Rue Noë, Vannes.
- SOCIÉTÉ MORBIHANAISE POUR LA PROTECTION DE LA NATURE**
Monsieur J. Fraval de Coatparquet, 37, Rue Jean-Gougaud, Vannes.
- SOCIÉTÉ POUR L'ÉTUDE ET LA PROTECTION DE LA NATURE EN BRETAGNE (SEPNB)**
Monsieur Mahéo, Ile de Bailleron, Saint-Armel.
- VIEILLES MAISONS FRANÇAISES**, Marquise de Lehélec, Château de Lehélec, 56 - Béganne.
- EQUIPE ETUDES ET RECHERCHES POUR LE LITTORAL BRETON**
B.P. 10, Fouesnant 29170.
- SYNDICAT D'INITIATIVE DU CANTON DE CLEGUEREC ET DU PAYS CHISTH PER 56480**
- FETAN ER SKLERDER**, M. Jaffré, 2, Rue des Roseau, Larmor-Plage.
- KREIZENN SEVENADUREL KISTINID**, Presbytère, Quistinic.
- SYNDICAT D'INITIATIVE DE GOURIN ET DE SA RÉGION**, M. L'Hyver, Gourin.
- CLUB DU RIANT**, M. Rouault, Riantec.

— Je m'inscris à l'UMIVEM comme membre étudiant (5 Frs) — actif (20 Frs) — bienfaiteur (50 Frs et plus)

Ma cotisation vous parviendra par chèque bancaire au compte : B.P.B.A. Lorient, compte UMIVEM.

ou par chèque postal : UMIVEM 3678-40 Nantes

— Je vous envoie mon adhésion : M.....

— Je vous aiderais volontiers par du travail bénévole :

— Je m'intéresse surtout à

— Je n'ai aucune compétence précise mais beaucoup de bonne volonté et un peu de temps

— J'ai quelques compétences en

— Je ferais volontiers partie d'une équipe de

— J'ai dès aujourd'hui une suggestion à vous faire

— Mon adresse dans le Morbihan est

— J'y vis habituellement

J'y viens du au

et du au
chaque année.

— J'y suis cette année seulement, mais ce que vous faites m'intéresse parce que

— Je vous envoie aussi l'adhésion de M.....

dont la cotisation sera jointe à la mienne.

— Voici des noms et adresses de personnes susceptibles d'être intéressées par l'UMIVEM

— Dans un autre département breton, voici l'adresse d'une personne susceptible de travailler dans le même esprit que l'UMIVEM.

N. B. Rayez les mentions inutiles

Et veillez à ce que votre virement postal soit bien rédigé: trop souvent, des virements nous reviennent.